



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 087-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.114

Déposée le : 15.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Kullmann (Thun, UDF) (porte-parole)
Martin (Gerolfingen-Täuffelen, UDF)
Blatti (Oberwil i. S., UDF)
Grädel (Schwarzenbach BE/Huttwil, UDF)
Rashiti (Gerolfingen, UDC)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 763/2023 du 28 juin 2023
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Vote point par point**
Point 1 : adoption et classement
Point 2 : adoption et classement
Point 3 : rejet
Point 4 : adoption et classement
Point 5 : adoption et classement
Point 6 : adoption et classement

Soins médicaux immédiats et prestations de soutien complètes pour les personnes souffrant de graves effets secondaires de la vaccination contre le COVID-19

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. garantir les soins médicaux interdisciplinaires pour les personnes souffrant des effets secondaires de la vaccination contre le COVID-19, en particulier les consultations de suivi après la vaccination dans les hôpitaux publics du canton de Berne ainsi que les offres de soins basées sur les derniers résultats scientifiques ;
2. créer ou désigner un point de contact cantonal chargé de soutenir les personnes souffrant d'effets secondaires de la vaccination et leurs proches afin qu'elles bénéficient du soutien médical et financier dont elles ont besoin et de les accompagner dans les démarches relatives aux demandes de prestations d'assurance et d'indemnisation ;
3. mettre en place un fonds cantonal de réparation pour les personnes concernées, afin qu'elles soient indemnisées si elles souffrent de graves effets secondaires de la vaccination contre le COVID-19 depuis six mois ou plus ;
4. concevoir un suivi systématique des informations scientifiques sur l'ampleur, les causes et les possibilités de traitement des effets secondaires de la vaccination contre le COVID-19 et initier des projets d'investigation des causes des effets secondaires pour que des traitements efficaces soient disponibles le plus rapidement possible ;

5. fournir au corps médical et à la population les informations relatives aux graves effets secondaires à long terme de la vaccination contre le COVID-19 et combattre ainsi la stigmatisation des personnes souffrant d'effets secondaires de cette vaccination ;
6. mandater une commission indépendante d'expertes et d'experts d'étudier les préjudices à la santé causés par la vaccination contre le COVID-19 et d'en quantifier les conséquences pour les assurances sociales et sur les coûts de la santé.

Développement :

Au 24 février 2023, 6490 cas de d'effets indésirables présumés graves de la vaccination contre le COVID-19 avaient été déclarés à Swissmedic. La littérature scientifique¹ montre bien qu'un système de pharmacovigilance passif comme celui de Swissmedic ne permet de recenser qu'environ 5 à 10 % des graves effets indésirables. De plus, Swissmedic ne dispose pas des bases nécessaires pour répertorier l'ensemble des effets secondaires de la vaccination contre le COVID-19², d'une part, parce que les symptômes sont très variables et, d'autre part, parce qu'il manque des données significatives sur les effets à long terme. Le nombre de personnes souffrant de graves effets secondaires à long terme n'est donc pas établi. Le suivi systématique doit permettre de clarifier le nombre de personnes souffrant d'effets secondaires de la vaccination contre le COVID-19 dans le canton de Berne pour pouvoir adapter les soins médicaux et les prestations de soutien aux besoins effectifs.

Les symptômes liés à la vaccination contre le COVID-19 sont souvent diffus et peuvent affecter différents organes, notamment les systèmes nerveux périphérique et central, le système immunitaire avec le déclenchement de maladies auto-immunes, le système cardiovasculaire et le système de la coagulation. La plupart du temps, les symptômes des personnes souffrant des effets secondaires de la vaccination contre le COVID-19 sont très complexes et multisystémiques, ce qui dépasse le cadre de la médecine générale. L'orientation vers les consultations interdisciplinaires spéciales COVID long des hôpitaux universitaires s'est avérée inefficace pour la majeure partie de la patientèle concernée, qui ne se sent guère prise au sérieux. Afin d'offrir un traitement ciblé aux personnes souffrant d'effets secondaires de la vaccination contre le COVID-19, une approche interdisciplinaire, réunissant des spécialistes en immunologie, cardiologie, neurologie et rhumatologie, est nécessaire. Sachant que seuls les hôpitaux peuvent garantir cette vaste prise en charge, il faut mettre en place des consultations spécifiques dans les hôpitaux urbains et cantonaux, en particulier dans les hôpitaux universitaires, lesquelles devraient aussi contribuer à investiguer les causes des effets secondaires de la vaccination contre le COVID-19. Certains hôpitaux outre-frontière, par exemple l'hôpital universitaire de Marbourg en Allemagne, proposent déjà des consultations spécialisées aux patientes et aux patients souffrant d'effets secondaires de la vaccination contre le COVID-19.

Comme ces syndromes forment un nouveau tableau pathologique, les études cliniques complètes sur les thérapies et les médicaments utilisés jusqu'à présent uniquement à titre expérimental font défaut. Les caisses d'assurance-maladie sont donc limitées dans la prise en charge des coûts des traitements hors étiquette et seule une poignée de personnes concernées peut acheter ces médicaments souvent très onéreux. Il en résulte d'importantes lacunes de couverture. Un point de contact cantonal permettrait de soutenir les patientes et les patients dans les démarches relatives aux demandes de prestations d'assurance et d'indemnisation, et un fonds cantonal pour la réparation des dommages causés par la vaccination contre le COVID-19 permettrait de boucler la boucle.

¹ <https://www.cambridge.org/core/journals/european-psychiatry/article/underreporting-of-adverse-drug-reactions-results-from-a-survey-among-physicians/D8021AAD38020DA38873F2E6DEE27E31> (en anglais) et <https://link.springer.com/article/10.2165/00002018-200629050-00003> (en anglais)

² Christoph Küng, chef de la division Sécurité des médicaments de Swissmedic, *Beobachter*, 17.01.23 : <https://www.beobachter.ch/gesundheit/medizin-krankheit/nebenwirkungen-corona-impfung-niemand-kummert-sich-um-post-vac-betroffene-564133> (en allemand)

De nombreuses personnes concernées se trouvent en incapacité de travail, gravement handicapées dans leur vie quotidienne voire alitées. Malheureusement, elles sont souvent laissées pour compte face à leurs symptômes et aux frais inhérents.

Réponse du Conseil-exécutif

Points 1 et 2

Il convient tout d'abord de relever que, en l'état de la science, il n'existe aucune définition uniforme et reconnue sur le plan médical du « syndrome post-vaccinal ». Ce terme recouvre en effet différents troubles, qui sont également associés au COVID long^{3,4}. Selon les données scientifiques actuelles dont dispose Swissmedic, l'autorité d'autorisation et de contrôle des médicaments, les « symptômes qui peuvent être attribués à un syndrome post-vaccinal, la durée après laquelle les symptômes peuvent faire suspecter ce syndrome et la manière dont on peut le distinguer du COVID long au vu du taux élevé d'infections antérieures au SARS-CoV-2 sont [...] autant d'éléments qui ne sont pas clairement établis »⁴. La prise en charge des patientes et des patients par des équipes interdisciplinaires au sein d'institutions spécialisées dans le COVID long est donc tout à fait pertinente d'un point de vue médical. Différentes offres spécialisées mises sur pied dans le canton de Berne – consultations pour le COVID long et offres de réadaptation – sont également accessibles aux patientes et aux patients souffrant d'un syndrome post-vaccinal présumé. Ces structures dispensent des soins médicaux de haute qualité, fondés sur les connaissances scientifiques les plus récentes. Les institutions suivantes proposent ou ont proposé des offres de soins tant en cas de COVID long que de possible syndrome post-vaccinal^{5,6}. Elles ont été invitées à communiquer le nombre de patientes et de patients pris en charge au sein de leurs différentes unités depuis le début de la pandémie :

Institution	Informations complémentaires	Nombre de patient·e·s avec un COVID long	Nombre de patient·e·s avec un syndrome post-vaccinal présumé
Consultation COVID long de l'unité de neurologie de l'Hôpital de l'Île	Initialement proposée dans l'unité de pneumologie puis intégrée à l'unité de neurologie en raison des symptômes	653	4
Service de médecine psychosomatique de l'Hôpital de l'Île (spécialisé dans le domaine des syndromes d'épuisement chronique et des effets à long terme du COVID-19)		aucune information	aucune information
Services psychiatriques universitaires de Berne : consultation dédiée à l'évaluation et au soutien des capacités de travail en cas de problèmes psychiques liés à un COVID long	Suppression de l'offre fin 2022 en raison du faible nombre d'inscriptions	8	0
Berner Reha Zentrum Heiligenschwendi		36	2-3

³ https://www.pei.de/SharedDocs/Downloads/DE/newsroom/dossiers/sicherheitsberichte/sicherheitsbericht-27-12-20-bis-30-06-22.pdf?__blob=publicationFile&v=6

⁴ <https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/news/coronavirus-covid-19/covid-19-vaccines-safety-update-19.html> (état au 24 février 2023)

⁵ <https://www.gsi.be.ch/fr/start/news/newsletter-rundschreiben/newsletter-kantonsaerztlicher-dienst/covid-19-05-2022.html>

⁶ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/post-covid-19-erkrankung/sprechstunden-rehaangebote.html>

Clinique Bernoise Montana	aucune information	aucune information
Clinique pédiatrique de l'Hôpital de l'Île (unité d'infectiologie pédiatrique ; jusqu'à 16 ans)	50	0
Total (service de médecine psychosomatique de l'Hôpital de l'Île et Clinique Bernoise Montana non inclus)	747	6-7

Comme pour toutes les pathologies chroniques handicapantes sur le plan physique et/ou psychique, des structures et des solutions ont été prévues au niveau cantonal : les patientes et patients souffrant d'un syndrome postvaccinal présumé peuvent, avec le concours de leur médecin traitant, demander à bénéficier de prestations dans le domaine de l'assurance-maladie et de l'assurance-invalidité. Ils ont également la possibilité de déposer une demande d'indemnisation et de réparation morale auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en cas de possibles dommages consécutifs à des vaccinations⁷. Comme expliqué plus haut, les obstacles sont avant tout d'ordre médical, notamment en ce qui concerne la confirmation du diagnostic.

En résumé, le Conseil-exécutif ne juge pas opportun de créer des structures ou des points de contact supplémentaires étant donné que des offres ont déjà été mises en place tant en termes de soins médicaux que de prestations financières. Le Conseil-exécutif propose par conséquent l'adoption et le classement des points 1 et 2.

Point 3

La création d'un fonds cantonal de réparation en plus des structures ordinaires n'apparaît pas indiquée. Les fonds cantonaux sont des moyens financiers liés, affectés à l'accomplissement d'une tâche publique déterminée et qui nécessitent une base légale (art. 53, al. 1 de la loi sur les finances). Ces moyens ne peuvent plus être utilisés pour remplir d'autres tâches cantonales. La marge de manœuvre du Conseil-exécutif et du Grand Conseil est donc restreinte. Il existe en outre le risque que les moyens ne soient pas affectés de manière appropriée et que l'exécution des tâches financées par le fonds soit limitée en fonction des ressources à disposition. De plus, un fonds implique souvent la constitution de réserves, ce qui ne semble pas pertinent d'un point de vue cantonal.

Le Conseil-exécutif propose par conséquent de rejeter la demande de création d'un fonds cantonal de réparation formulée au point 3 de la motion.

Points 4, 5 et 6

Les autorités et institutions compétentes pour le traitement systématique des données scientifiques relatives aux effets indésirables des vaccins contre le COVID-19, partant à un possible syndrome post-vaccinal, sont Swissmedic, l'OFSP, en collaboration avec les sociétés médicales, et la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV).

Swissmedic, l'autorité chargée de recenser les effets secondaires indésirables des médicaments et des vaccinations, publie sur son site Internet des informations détaillées à ce sujet⁸. Les déclarations reçues à propos d'effets indésirables présumés de vaccins contre le

⁷ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/gesetze-und-bewilligungen/gesuche-bewilligungen/gesuche-bewilligungen-im-bereich-infektionskrankheiten/genugtuung-bei-impfschaeden.html>

⁸ <https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/news/coronavirus-covid-19/covid-19-vaccines-safety-update-19.html>

COVID-19 sont évaluées en collaboration avec les centres régionaux de pharmacovigilance, dont le centre de référence tessinois de l'entité hospitalière cantonale (EOC)⁸. Lorsque de nouveaux effets indésirables graves de produits thérapeutiques ou des problèmes liés à leur administration sont identifiés, la division Contrôle du marché des médicaments de Swissmedic informe les autorités et le corps médical.

En Suisse, les recommandations de vaccination sont élaborées par la CFV en collaboration avec l'OFSP. La CFV examine notamment la nécessité du vaccin concerné, les preuves scientifiques de son efficacité et de sa sécurité, ainsi que l'application et l'acceptation d'une recommandation de vaccination⁹. À noter que la CFV est une commission d'experts indépendants¹⁰.

En conclusion, le Conseil-exécutif estime que les structures existantes permettent de répondre à l'ensemble des requêtes soumises par les motionnaires aux points 4, 5 et 6 et qu'il n'est pas opportun de mettre en place des solutions cantonales en parallèle. Il propose donc d'adopter les points 4, 5 et 6 de la présente motion et de les classer.

Destinataire
– Grand Conseil

⁹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/organisation/ausserparlamentarische-kommissionen/eidgenoessische-kommission-fuer-impffragen-ekif/kommission/arbeitsweise.html>

¹⁰ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/organisation/ausserparlamentarische-kommissionen/eidgenoessische-kommission-fuer-impffragen-ekif.html>